

GREPOM/BirdLife Maroc recrute un(e) Eco-garde
Dans le cadre du projet **Medfund**
Cogestion du projet de l'AMP Jbel Moussa

Type de contrat : Salarié (e) - contrat durée déterminée

Date limite de réception des offres : le 20 juillet 2023

Le GREPOM/BirdLife Maroc est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, créée le 07 mai 1993, selon la Loi marocaine, à l'initiative d'un groupe de chercheurs et d'amateurs d'oiseaux sauvages. Son siège est Résidence Oum Hani IV, Immeuble 22, Appartement 3, 11160 Salé, Maroc. Elle est partenaire à part entière de BirdLife International, organisation mondiale dont l'objectif principal est de conserver les oiseaux sauvages.

Le GREPOM/BirdLife Maroc agit selon la constitution et les lois marocaines et indépendamment de toute autre entité ; il peut cependant établir des partenariats avec des groupements associatifs nationaux ou des organisations internationales, tant que leurs objectifs et leurs modes d'action s'accordent avec les siens.

Le GREPOM/BirdLife Maroc, par la portée nationale de ses objectifs et la diversité des compétences qu'il regroupe (enseignants, chercheurs, étudiants, gestion des espaces naturels, amateurs ...), offre un cadre d'action et de partage entre les concernés par la préservation de la Nature au Maroc ; lesquels constituent aussi les principaux bénéficiaires de ce partage.

Les missions du GREPOM/BirdLife Maroc, définies autour de la conservation des oiseaux sauvages et de leurs habitats au Maroc, sont fondées sur des concepts de développement durable, incluant le bien-être des populations humaines en relation avec la nature. Pour réaliser ses missions, le GREPOM s'investit dans tous les domaines qui se trouvent à l'amont de la conservation des oiseaux : amélioration de la connaissance écologique, éducation à l'environnement et sensibilisation du public, conception et application d'outils et de référentiels techniques, évaluations environnementales, développement humain ...

A travers le projet « Gestion de l'aire marine protégée de Jbel Moussa » le GREPOM/BirdLife Maroc avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Département de la pêche maritimes lancent une consultation afin d'engager un Eco-garde pour intégrer l'unité de cogestion du projet de l'AMP de Jbel Moussa.

L'objectif principal de ce projet est d'assurer la co-gestion durable de la Futur Aire Marine Protégée de Jbel Moussa (AMP).

Description de la fonction de l'Eco-garde

Placé sous l'autorité de son responsable hiérarchique, l'écogarde assurera le suivi des milieux naturels et participera aux inventaires de leurs biodiversité et la collecte des données de terrain et les consignera dans des bases de données. Il assurera aussi des ateliers et des campagnes d'information et de sensibilisation à l'environnement pour les élèves et le grand public.

L'écogarde participe à la gestion courante du site et suit son évolution en effectuant des tournées de terrain régulières selon un protocole préétabli par sa hiérarchie.

Il doit avoir un sens relationnel développé, le sens du contact et de la médiation, des compétences globales en environnement, des capacités d'animation et de sensibilisation à l'environnement.

Il doit également être à l'aise dans les terrains accidentés, sur l'eau et sous l'eau. Il est souhaitable d'être en mesure de conduire un véhicule terrestre (voiture ou moto) et marin (bateau à moteur).

Tâches de l'écogarde

L'écogarde assure notamment (liste non exhaustive) :

- Suivi des milieux et des espèces de l'aire protégée ;
- Visites pédestres de la partie terrestre impactant la qualité des eaux de l'AMP ;
- Visites de l'AMP en bateau, en snorkeling (palme, masque et tuba pour du travail de surface) et en scaphandre autonome (plongée en bouteille);
- Animation d'atelier de sensibilisation des élèves résidant dans et en périphérie de l'AMP ;
- Sensibilisation du public notamment les visiteurs de l'AMP à la protection de la zone ;
- Accompagnement des équipes techniques et scientifiques intervenant dans le territoire de l'AMP ;
- Collecte de données demandées conformément à la méthodologie définie par la hiérarchie ;
- Encoder, stocker, traiter et archiver les données collectées selon les protocoles et fréquences définis par la hiérarchie ;
- Assister à des formations pour le renforcement des capacités ;
- Participer à l'organisation des différents ateliers ;
- Etablir les différents rapports exigés par la fonction, notamment les rapports liés à ses propres activités et la feuille de temps

Responsable hiérarchique de l'écogarde

L'écogarde agit sous la responsabilité de la présidente de GREPOM/BirdLife Maroc et du chargé de projet de cogestion de l'aire protégée.

Lieu d'affectation

Territoire de l'AMP.

Lieu d'astreintes professionnelles

Une fois l'écogarde est retenu et pour réaliser sa fonction il doit résider à Dalia ou à Oued El Marsa

Durées et horaires de travail

La charge de travail résultant des missions demandées par l'association ne peut excéder 44 heures hebdomadaire, s'étalant sur 6 jours / semaine avec un congé annuel de 18 jours ouvrable en plus des jours fériés légaux.

Les horaires de travail peuvent varier en fonction des jours, des saisons et des contraintes de l'activité d'écogarde.

La plage horaire de base se situe entre 6 et 22 h, avec des possibilités d'horaire coupé. Le jour de repos hebdomadaire sera le vendredi sauf contrainte particulière.

En fonction des besoins de la fonction, des prestations nocturnes sont possibles.

Profil requis

Le candidat doit attester d'une bonne compétence dans le domaine d'expertise objet de cet appel, notamment

- Disposer d'une bonne connaissance du milieu marin et de sa biodiversité. Une expérience pratique est souhaitable
- Savoir nager aisément en mer et fait ou peut faire de la plongée
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'arabe et du français, orale et écrite et l'anglais est souhaitable.
- Maîtrise de l'Excel et de Word.
- Être organisé, autodidacte, aimer acquérir de nouvelles compétences et connaissances.
- Bon sens relationnel avec le public.

Modalités de sélection

La sélection sera effectuée en deux étapes :

1. Sélection des dossiers de candidature en fonction des profils ;
2. Entretien avec les candidats présélectionnés

Réception des candidatures

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Copie CIN
- Curriculum vitae (CV) du candidat avec les justificatifs
- Lettre de motivation

Le dossier de candidature doit être envoyé en format numérique,

À l'adresse électronique : recrutement.grepom@gmail.com / grepom@grepom.org

En inscrivant dans l'objet "Candidature au poste éco-garde 2023".

La date limite de dépôt des candidatures est le 20 juillet 2023.